

Appel à candidatures – Mise à disposition de rampes PMR amovibles

Contexte

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, la Ville souhaite lancer un appel à **projets de prêt de rampes PMR amovibles** à destination des commerces, PME et associations recevant du public.

Ce projet vise à :

- améliorer l'accessibilité des lieux ouverts au public,
- promouvoir l'usage réel des rampes PMR amovibles,

Objet de l'appel à candidatures

La Ville met à disposition, à **titre gratuit et temporaire**, des **rampes PMR amovibles** auprès de PME, commerces et d'associations lauréats.

Modalités pratiques

- La rampe (type amovible pliable et transportable de 120 cm de long) est mise à disposition gratuitement, pour une durée de 2 ans, renouvelable en cas d'évaluation positive ;
- Le nombre de rampes disponibles étant limité, la sélection se fera sur la base des critères mentionnés ci-dessous et les rampes seront distribuées jusqu'à épuisement de stock ;
- Une convention de mise à disposition sera signée entre la Ville et chaque structure sélectionnée.

Publics éligibles

Peuvent déposer une candidature les **PME, commerces et associations** recevant du public :

- sur le territoire de la Ville de Charleroi ;
- disposant d'une entrée présentant un **ressaut ou une marche (de maximum 10 cm)** rendant l'accès difficile aux personnes à mobilité réduite et plus largement, aux personnes âgées, avec une poussette, etc. ;
- disposant d'une porte d'entrée d'**au moins 80 cm** de large à battant unique ou double battant automatique ;
- disposant d'une **aire de rotation de 1.50 m** à l'intérieur du lieu ;
- disposant d'un espace d'au moins 80 cm pour circuler à l'intérieur (entre les rayons, bureaux, étalages, etc.) ;
- ouverts au public.

Critères de sélection

Les candidatures seront analysées sur base des critères suivants :

- localisation sur le territoire de la Ville de Charleroi ;
- signature de la Charte d'accessibilité AccessCarolo;
- engagement à respecter le règlement relatif à la mise à disposition de rampes PMR amovibles ;
- engagement à participer au monitoring de l'usage (retours qualitatifs et quantitatifs) ;
- diversité des lieux sélectionnés (types de PME, commerces et associations).

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être introduites via un formulaire disponible en ligne : document à télécharger et envoyées par e-mail à :

Ville de Charleroi

Service Égalité des Chances

EgaliteDesChances@charleroi.be

Pour toute information complémentaire, les personnes intéressées peuvent contacter le Service Égalité des Chances de la Ville de Charleroi.